



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-162

PUBLIÉ LE 31 MARS 2026

Sommaire

DRAAF Occitanie /

R76-2026-03-30-00001 - Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 30 mars 2026 portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CARCASSONNE (4 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire

R76-2026-03-26-00004 - Arrêté modificatif relatif aux conditions d'attribution de subventions de l'État pour 2024 en Occitanie pour conduire des actions d'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcéllaires en Occitanie (3 pages)

Page 8

SGAR Occitanie /

R76-2026-03-25-00005 - Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission académique de concertation de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse (4 pages)

Page 12

DRAAF Occitanie

R76-2026-03-30-00001

^Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 30 mars
2026

portant nomination au Conseil d'Administration
de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de
CARCASSONNE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral modificatif n°1 du 30 mars 2026
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CARCASSONNE**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Art.1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CARCASSONNE

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Nicolas SAURIN – Unité Expérimentale de Pech Rouge - 11430 GRUISSAN (INRAE)

Suppléant : Jean-Noël LACAPEYRE - Unité Expérimentale de Pech Rouge - 11430 GRUISSAN (INRAE)

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : André PECH– Le Village - 11220 ARQUETTES EN VAL

Suppléant : Carole THIRIOT - 12 Rue du Carignan - 11700 CASTELNAU D'AUDE

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Dominique BEZIAT– 80 Rue des Oliviers - 11120 ST NAZAIRE D'AUDE

Suppléant : Adeline GOUZY – 112, Rue François Jean - 11570 CAVANAC

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Titulaire : Mathieu AZEMA - 14 Chemin des Clergues - 11120 GINESTAS

Suppléant : Marie-Agnès CHARBONNEL – Domaine de Fonsegrives- 11610 PENNAUTIER

Jeunes Agriculteurs

Titulaire : Jean Baptiste CAMPILLE - Domaine de la Seignourette - 11150 VILLASAVARY

Suppléant : Jérémy FAURE - 1 Avenue de la Liberté - 11300 LA DIGNE D'AVAIL

Confédération Paysanne

Titulaire : Sophie BORDE – Le Cammas Blanc, Route de Villelongue -11240 ALAIGNE

Suppléant : Sophie BATAILLARD - 19 Rue du Château - 11250 POMAS

Coordination Rurale

Titulaire : Nicolas MANDEVILLE – Domaine Vaissière - 11700 AZILLE

Suppléant : Jean-Philippe RIVES - Domaine de Rivals - 11620 VILLEMUSTAUSOU

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Titulaire : Benjamin GRANEL – 315 Rue du Pech Redon -11100 MONTREDON CORBIERES

Suppléant : Matthieu SERRA – 39 Rue du Puits Sûr - 11560 FLEURY D'AUDE

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 30 mars 2026

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



DRAAF Occitanie

R76-2026-03-26-00004

Arrêté modificatif relatif aux conditions
d'attribution de subventions de l'État pour 2024
en Occitanie pour conduire des actions
d'animation pour la plantation et la gestion
durable de haies et d'arbres intraparcéllaires en
Occitanie

Arrêté modificatif relatif aux conditions d'attribution de subventions de l'État pour 2024 en Occitanie pour conduire des actions d'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcéllaires en Occitanie

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- **Vu** les Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2027, du 14 décembre 2022 ;
- **Vu** le Règlement (UE) n° 2022/2472 de la commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ;
- **Vu** le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- **Vu** le Régime SA.108057 (2023/N) "Aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023-2029", entré en vigueur le 16 octobre 2023, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- **Vu** l'Instruction technique DGPE/SDPE/2024-130 du 23/02/2024 : Aide à la plantation et à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies dans le cadre de la planification écologique et du Pacte en faveur de la haie
- **Vu** l'Instruction technique modificative DGPE/SDPE/2025-684 du 17/10/2025 : Aide à la plantation et à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies dans le cadre de la planification écologique et du Pacte en faveur de la haie
- **Vu** L'arrêté du 17 septembre 2024 n° R76-2024-09-17-00004 du préfet de la région Occitanie publié le 18 septembre 2024 sous le recueil des actes administratifs portant délégation de signature à M. Olivier ROUSSET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;
- **Vu** l'arrêté modificatif du 24 décembre 2025 n° R76-2025-491 relatif aux conditions d'attribution de subventions de l'État pour 2024 en Occitanie pour conduire des actions d'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcéllaires en Occitanie ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Arrête :

Art.1 – L'arrêté modificatif du 24 décembre 2025 n° R76-2025-491 du préfet de la région Occitanie relatif aux conditions d'attribution de subventions de l'État pour 2024 en Occitanie pour conduire des actions d'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcellaires est abrogé.

Art 2 – Les dispositions du présent arrêté fixent, pour la région Occitanie, les conditions techniques et financières d'attribution des subventions de l'État pour 2024, en matière d'animation à la plantation et à la gestion durable de haies et d'arbres intraparcellaires dans les exploitations agricoles.

Ces aides sont mises en œuvre par un appel à projets régional piloté par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie. Le cahier des charges de l'appel à projets annexé à l'arrêté du 15 mars 2024 est modifié comme suivant :

- La durée maximale de réalisation du projet passe de 2 à 3 ans
- Une fongibilité des crédits est autorisée uniquement entre les volets 1 (animation pour la sensibilisation), 2 (Animation pour la plantation) et 3 (Animation pour la gestion durable), dans la limite des plafonds d'aides décrits dans le cahier des charges (annexe). Cette fongibilité ne concerne pas le volet 4 (coordination, actions d'accompagnement des conseillers).
- A la fin du financement, le plancher d'atteinte des objectifs annoncés dans le dossier de demande d'aide, en matière de linéaire planté, passe de 80% à un seuil de 60%. En dessous de ce seuil, un paiement partiel pourrait être accordé à titre exceptionnel, sur présentation d'une justification écrite argumentée, et conditionné à la signature d'un avenant à la convention par la structure bénéficiaire.

Art. 3 – Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 26 mars 2026

Pour le préfet et par délégation
Le directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt Occitanie,

Olivier ROUSSET

Les annexes au présent arrêté sont consultables auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie (Site Montpellier- 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3) et sur le site Internet suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-r1725.html>

ANNEXE AU PRÉSENT ARRÊTÉ :

APPEL A PROJETS 2024 RELATIF AU PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN OCCITANIE : SOUTIEN A L'ANIMATION POUR LA PLANTATION ET A LA GESTION DURABLE DE HAIES ET D'ALIGNEMENT D'ARBRES

SGAR Occitanie

R76-2026-03-25-00005

Arrêté portant renouvellement de la
composition de la commission académique de
concertation de l'enseignement privé de
l'académie de Toulouse



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les
affaires régionales**

Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission académique de concertation de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse

**Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n° 83-633 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
 - Vu** le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'éducation ;
 - Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L442-11, R442-63 et R442-64 ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2022 modifié, portant renouvellement de la commission ;
 - Vu** les propositions des collectivités territoriales et des organismes concernés ;
 - Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE :

Article 1 — La commission académique de concertation de l'enseignement privé (CACEP) de l'académie de Toulouse est composée comme suit :

SGAR
1 place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 34 45 34 45
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>

I - PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ÉTAT

1- Membres de droit :

- le Préfet de la région Occitanie, président ;
- le Recteur de l'académie de Toulouse.

2- Représentants des services académiques :

TITULAIRES

M. Vincent DENIS, secrétaire général de l'académie de Toulouse

M. Christian MENDIVE, Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne

M. Jérémy PAUL

Doyen des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Mme Anne VIADIEU

Directrice régionale académique d'information et d'orientation déléguée

SUPPLÉANTS

Mme Pascale RIEUX

Secrétaire générale adjointe – pôle organisation scolaire et pilotage académique

Mme Marc PACQUETET

Doyen du collège des Inspecteurs de l'Éducation Nationale ET – EG.

M. Michel MARTINEZ

Inspecteur d'académie -Inspecteur Pédagogique Régional

M. Hicham ZAÏM

Inspecteur d'académie -Inspecteur Pédagogique Régional - Établissements Vie Scolaire

3- Personnalités qualifiées dans les domaines économiques, social, éducatif et culturel :

TITULAIRES

Mme Sylvie BACH

DRAJES Occitanie - Directrice de région académique adjointe à la jeunesse

M Paul CANDAELE, Délégué académique, chef du service régional de la formation et du développement

DRAAF Occitanie

Mme Nadine JESSEL - Directrice

Institut national supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

SUPPLÉANTS

En cours de désignation

M. Marie-Pierre DANGE, pilotage des moyens des établissements publics et privés

DRAAF Occitanie

Mme Marion BRUN – DRAC Occitanie

Conseillère action culturelle

II - REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1 – Sur désignation du conseil régional :

TITULAIRES

En cours de désignation

SUPPLÉANTS

En cours de désignation

2 – Sur désignation de conseils départementaux :

TITULAIRES

En cours de désignation

SUPPLÉANTS

En cours de désignation

3 – Sur désignation de présidents d'associations départementales des maires :

TITULAIRES

En cours de désignation

SUPPLÉANTS

En cours de désignation

III - REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

1 – Au titre des chefs d'établissement :

a - Enseignement primaire privé

Sur proposition du syndicat national des directeurs et directrices d'écoles primaires et maternelles privées (SYNADEC)

TITULAIRE

Mme Aurélie KARTS

École Sainte-Thérèse Colomiers (31)

SUPPLÉANT

Mme Caroline ALLARD

École Saint-Joseph La Salle Toulouse (31)

b - Enseignement secondaire ou technique privé

Sur proposition de l'intersyndicale SNCEEL (Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre), UNETP (Union nationale de l'enseignement technique privé), SYNADIC (Syndicat national des directeurs d'établissements catholiques d'enseignement du second degré sous contrat).

TITULAIRES

M. Sébastien GOULUT, délégué académique, SNCEEL, chef d'établissement collège le Caousou, Toulouse (31)

M. Sylvain DECUIGNIERE, délégué régional, SYNADIC, Ensemble scolaire le Ferradou – Blagnac (31)

SUPPLÉANTS

M. Pascal ROUANET, délégué académique, UNETP, chef d'établissement Lycée Jeanne D'arc Mazamet (81)

M. Julien GONZALEZ, chef d'établissement du lycée de Saliège à Balma (31)

2 – Au titre des enseignants :

Sur proposition du syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC).

a - Maîtres enseignant dans un établissement d'enseignements primaire privé

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Sandrine BRENDEL (SPELC)	Mme Véronique ROUVIERE OULIBAUT (SPELC)
	Ecole Notre Dame des Anges Toulouse

b - Maîtres enseignant dans un établissement d'enseignement secondaire ou technique privé

Sur proposition des organisations représentatives : Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC) et du Syndicat national de l'enseignement chrétien — CFTC (SNEC— CFTC)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Stéphane CAYRE (SPELC)	M. Anne-Laure CARRE (SPELC)
M. Frédéric AUDOUY (SNEC-CFTC)	M. Pascal PATRIER (SNEC-CFTC)

3 – Au titre des parents d'élèves :

Sur proposition de l'union régionale des associations de parents d'élèves libre (APEL)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Frédéric POLLAERT	Mme Véronique BONET
Mme Tiana RALITERA	Mme Lydie PICAUD
Mme Liana FOEX	M Pierre LEROY

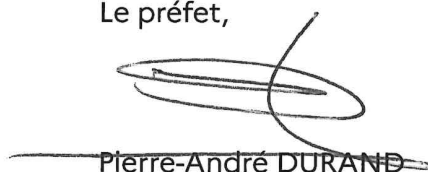
Article 2 - Les membres de la CACEP sont nommés pour une durée de trois ans. Le secrétariat de cette commission est assuré par les services du rectorat.

Article 3 - En cas d'empêchement du président de la commission, la présidence est assurée par le recteur de l'académie. Si le recteur d'académie est lui-même empêché, la présidence est assurée par le secrétaire général pour les affaires régionales.

Article 4 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'académie de Toulouse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 25 MARS 2026

Le préfet,



Pierre-André DURAND